

Ce PV comporte deux sections :

- CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES
- CLASSEMENT DES ÉCLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion : 06 Juin 2023 au siège de la LFNA à PUYSMOYEN (16)

Présents : MM. BARRIERE (Président) – ROULON – PREGHENELLA – CLAVIERE – COUPLER – GUICHARD – VERGNAUD – LACOMBE – PETIT – HERAULT – GENESTE.

Absent : MM. ECOBICHON – SEYNAT.

Référents Administratifs : Anne-Laure GONCALVES – Geoffrey SAVIGNAT.

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour ne deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de sa part.

A tous les Districts de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée "zone de sécurité" d'une largeur de 2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (**article 3.3 du RTIS**)
La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

Tout Dossier qui arrivera directement à la LFNA, sans passer par la CDTIS concernée, sera retourné à cette dernière mais avec un courrier à l'expéditeur pour rappel du bon fonctionnement de la procédure à suivre.

**RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers.
En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause**

Glossaire :

CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

CDTIS : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

AOP : Arrêté d'Ouverture au Public / **PV CDS** : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives tous niveaux confondus »

La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°9 du 9 mai 2023.

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

PUYMOYEN – STADE D'HEURTEBIZE 2 – NNI 162710102

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **10/12/2025**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T6 PN** de l'installation et des éléments suivants :

- Rapport de Visite de M. ROULON du 19/01/2023

La CRTIS constate les non-conformités suivantes :

- Système de tension des filets absent (art. 3.9.3 *).

Elle rappelle que les filets doivent être soutenus par des tendeurs fixés à deux ou trois perches de couleur sombre. Afin d'éviter toute confusion avec les tracés de l'aire de jeu, les perches sont obligatoirement d'une couleur sombre et leur diamètre doit assurer une rigidité minimale en évitant tout risque de blessure des utilisateurs.

Elle rappelle qu'un dispositif de protection est obligatoire pour les Niveaux T4 et T5 sur tous les côtés du terrain qui sont accessibles au public.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **06/06/2033 (Date de la Commission)**, sous réserve de la levée des non-conformités ci-dessus mentionnées à date limite du **30/06/2023 (fin de la saison)**.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

SOYAUX – STADE DES ROCHERS 2 – NNI 163740202

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **09/05/2033**.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable du 22/03/2023, pour une **mise en place d'un système d'arrosage** et des documents fournis :

- Lettre d'intention de la Mairie

- Plans d'implantations et fiche technique

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour la **mise en place d'un système d'arrosage**.

- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

MARSAC – STADE DES GRANDS SABLES – NNI 162100101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **20/06/2025**.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable du 18/01/2023, pour **la création d'un bloc vestiaires**, ainsi que des éléments transmis :

- Lettre intention de la Mairie
- Délibérations du Conseil Municipal du 16/12/2022
- Calendrier des travaux
- Plan de Situation
- Plan de Masse de l'installation
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis favorable** pour la **création d'un bloc vestiaires** de l'installation.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

COZES – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 171310102

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **09/10/2020**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **06/06/2033** (Date de la Commission).

STE MARIE DE RE – STADE ELIE CHEVALIER – NNI 173600101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **10/12/2022**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5** et des documents complémentaires transmis :

- Rapport de visite de Levée de Non-Conformités du 25/05/2023 (J. PREGHENELLA).

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **06/06/2033** (Date de la Commission).

- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

MEYSSAC – STADE DE LA FOUCHERIE – NNI 191380101

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **26/11/2022**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de H. CLAVIERE du 06/04/2023,
- AOP DU 09/05/2023 (240 personnes en pourtour)

La CRTIS constate les non-conformités suivantes :

- **Zone de sécurité inférieure aux 2,50m minimum (art. 3.4 *)**,

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure citée, la CRTIS suspend le classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

Elle préconise la réduction de la largeur de l'aire de jeu afin de respecter l'article 3.4 ci-dessus.

A la levée des non-conformités ci-dessus mentionnées, le classement de cette installation en Niveau T6 PN pourra être rétabli.

- 2.3. Changements de niveau de classement

PEYRELEVADE – STADE MUNICIPAL – NNI 191640101

Cette installation est classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **26/11/2022**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de H. CLAVIERE du 28/10/2022,
- AOP du 04/11/2022 (240 personnes en pourtour).

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **06/06/2033** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

BERGERAC – STADE CHARLES GARRAUD – NNI 240370301

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **08/04/2024**.

Courrier mairie du 11/05/2023, ce terrain ne sert plus au Foot – **RETRAIT**.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux

CARBON BLANC – STADE GERARD HALET (PARC DES SPORTS FAISAN 2) – NNI 330960202

Cette installation n'était pas classée.

Date de mise en service : 12/05/2023

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation du propriétaire au **Niveau T5 SYN**, à la suite de l'avis préalable favorable CRTIS du 07 juin 2022, et des documents fournis :

- Rapport de Visite de V. GUICHARD du 13/05/2023,
- Plan des vestiaires,
- Plan de la tribune (150 personnes),
- **Tests in Situ initiaux à fournir avant la date du 12/11/2023,**
- **Fournir une AOP ou Attestation de Capacité.**

Au regard des éléments transmis et dans l'attente des tests in situ initiaux, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en **Niveau T5 PROV** jusqu'au **12/11/2023**.

MERIGNAC – STADE MARIE HOUDRE 1 – NNI 332811001

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation du propriétaire au **Niveau A8 SYN** et des documents fournis :

- Rapport de Visite de V. GUICHARD du 15/05/2023,
- Plan de Masse,
- Plan des vestiaires,
- AOP Du 26/08/2022 (180 personnes en tribune).

Elle prononce un classement de cette installation en **Niveau A8 SYN** jusqu'au **06/06/2023**.

MERIGNAC – STADE MARIE HOUDRE 2 – NNI 332811002

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation du propriétaire au **Niveau A8 SYN** et des documents fournis :

- Rapport de Visite de V. GUICHARD du 15/05/2023,
- Plan de Masse,
- Plan des vestiaires,
- AOP Du 26/08/2022 (180 personnes en tribune).

Elle prononce un classement de cette installation en **Niveau A8 SYN** jusqu'au **06/06/2023**.

2.2. Confirmations de niveau de classement

GRAYAN ET L'HOPITAL – STADE ALAIN RABENNE – NNI 331930101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **14/05/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de V. GUICHARD du 26/04/2023,
- AOP du 07/05/1999 (299 personnes en pourtour).

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **06/06/2023** (Date de la Commission).

VILLENAVE D'ORNON – COMPLEXE SPORTIF DE LA PISCINE – NNI 335500401

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **14/05/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents complémentaires transmis :

- Rapport de Visite de levée de non-conformités de V. GUICHARD du 25/05/2023.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **06/06/2023** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

LARUSCADE – STADE MUNICIPAL – NNI 332330101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **03/03/2021**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de V. GUICHARD du 25/05/2023,
- Attestation de Capacité 01/09/2013 (299 personnes en pourtour).

Elle constate l'absence de main courante non continue (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.6*)).

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **06/06/2033** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

LORMONT – STADE CHRISTOPHE DUGARRY – NNI 332490401 (**CFTIS du 25/05/2023**)

Cette installation est classée en **Niveau T3 SYN** jusqu'au **30/09/2023**.

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable avec pour objectif le changement du revêtement et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 24/04/2023
- Lettre d'intention du 19/04/2023
- Plan de l'aire de jeu

La C.F.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour un niveau T3 SYN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser et au respect des remarques ci-dessus. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, les bancs de touches, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T3 selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

MONSEGUR – STADE DE MONLOT 1 – NNI 332890101

Cette installation est classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **11/03/2024**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 22/05/2023 pour **la mise en place d'un système d'arrosage intégré** et des éléments fournis :

- Lettre Intention de la Mairie
- Plan de Masse de l'installation
- Plan de situation
- Plan d'implantation
- Fiche technique Arroseurs HUNTER.

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour **la mise en place d'un système d'arrosage intégré**.

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

PV CDTIS 33 du 16/05/2023 – Confirmé par la CRTIS.

7. AFFAIRES DIVERSES

LEOGNAN – BEACH SOCCER LAC BLEU – NNI 332386601

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en **Niveau BEACH SOCCER et des documents transmis :**

- Rapport de visite de V. GUICHARD du 22/05/2023

Elle valide la conformité de l'installation au regard des Lois du Jeu FIFA – BEACH SOCCER.

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

ROQUEFORT – STADE ROGER DULUC 1 – NNI 402450101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **05/03/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. VERGNAUD du 11/05/2023.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **06/06/2023** (Date de la Commission).

LABRIT – STADE DE LOUSTALOT 1 – NNI 401350101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **05/03/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. VERGNAUD du 16/05/2023.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **06/06/2023** (Date de la Commission).

LABOUHEYRE – STADE MICHEL DUBES 2 – NNI 401340102

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **16/12/2014**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. VERGNAUD du 20/04/2023.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **06/06/2023** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

OYRELUY – STADE CHRISTIAN LABORDE 2 – NNI 402070102

Cette installation est classée en **Niveau A8 PN** jusqu'au **21/02/2022**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T7 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. VERGNAUD du 23/05/2023.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **06/06/2023** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

VILLENAVE – STADE MUNICIPAL – NNI 403300101

Cette installation est classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **07/07/2025**.

Courriel mairie du 15/05/2023, ce terrain ne sert plus au Foot – **RETRAIT**.

SAMADET – STADE MUNICIPAL – NNI 402860101

Cette installation est classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/07/2025**.

Courriel mairie du 15/05/2023, ce terrain ne sert plus au Foot – **RETRAIT**.

GEAUNE – STADE MUNICIPAL – NNI 401100101

Cette installation est classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/07/2025**.

Courriel mairie du 16/05/2023, ce terrain ne sert plus au Foot – **RETRAIT**.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

LABOUHEYRE – PARC DES SPORTS GRANDES LANDES 1 – NNI 401340201

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **19/10/2031**.

Courrier mairie du 06/06/2023 mentionnant la réalisation d'un bloc vestiaires venant agrémenter le complexe.

La Commission prend note et reste à disposition pour les futures demandes d'avis préalables.

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

ASTAFFORT – STADE NOUGUERRASSE 1 – NNI 470150101

Cette installation est classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **03/03/2021**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. LACOMBE du 06/04/2023,
- Attestation de Capacité du 15/01/2011.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T4 PN** jusqu'au **06/06/2033** (Date de la Commission).

ST MAURIN – STADE BERNARD THIBAUT – NNI 472600101

Cette installation est classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **02/12/2020**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T7 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. LACOMBE du 06/04/2023,
- Attestation de Capacité du 16/05/2023 (299 personnes en pourtour).

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **06/06/2033** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

DAUSSE – STADE MUNICIPAL – NNI 470790101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **17/01/2022**.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 06 JUIN 2023 – PV N° 10

PAGE 11/25

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. LACOMBE du 05/05/2023,
- Attestation de Capacité du 16/05/2023 (299 personnes en pourtour).

Elle constate l'absence Clôture complète de l'aire de jeu (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*)).

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **06/06/2033** (Date de la Commission).

ASTAFFORT – STADE NOUGUERRASSE 2 – NNI 470150102

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **03/03/2021**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T7 PN**.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **06/06/2033** (Date de la Commission).

LAMONTJOIE – STADE MUNICIPAL – NNI 471330101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **25/06/2020**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Attestation de Capacité du 16/05/2023 (299 personnes en pourtour).

Elle constate l'absence Clôture complète de l'aire de jeu (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*)).

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **06/06/2033** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires
- 4.5 Installations FUTSAL

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

CHATILLON SUR THOUET – STADE ANDRE DECOUX – NNI 790800101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **19/03/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **06/06/2033** (Date de la Commission).

- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux

CELLES SUR BELLE - COMPLEXE DE LA BOISSIERE SALLE JAUNE - NNI 790619901 (**CFTIS du 25/05/2023**)

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en **Niveau Futsal 2**.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 06 JUIN 2023 – PV N° 10

PAGE 13/25

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 2 jusqu'au 25/05/2033.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

FLEURE – STADE MUNICIPAL 3 – NNI 860990103

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau A8 PN** de l'installation et des documents transmis :

- Rapport de visite du 30/05/2023 (P. HERAULT),

La CRTIS constate les non-conformités suivantes :

- Présence de collecteurs d'arrosage non protégés dans la zone de sécurité (art. 3.10.2 *),

Elle rappelle que les tampons et couvercles de regard situés en zone de sécurité ne doivent pas présenter de danger ni par leur nature (matériau souple non saillant) ni par leur altimétrie (rigoureusement au niveau du revêtement).

- Supports publicitaires dangereux à enlever (art. 6.6 *),

- Sols des vestiaires 1 détérioré (à faire réparer),

- Branchement sauvage dans le plafond qui alimente des PC dans le club House/Local cuisine.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure citée, la CRTIS suspend le classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

A la levée des non-conformités ci-dessus mentionnées, le classement de cette installation en Niveau A8 PN pourra être rétabli.

2.2. Confirmations de niveau de classement

NAINTRE – STADE RENE ANDRAULT 3 – NNI 861740103

Cette installation est classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **12/11/2023**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN** de l'installation.

La CRTIS constate les non-conformités suivantes :

- Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *).

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **06/06/2033 (Date de la Commission)**, sous réserve de la levée des non-conformités ci-dessus mentionnées à date limite du **30/06/2023 (fin de la saison)**.

FLEURE – STADE MUNICIPAL – NNI 860990101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **02/05/2024**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** de l'installation et des documents transmis :

- Rapport de visite du 30/05/2023 (P. HERAULT),

- **Fournir une AOP ou Attestation de Capacité.**

La CRTIS constate les non-conformités suivantes :

- **Présence de collecteurs d'arrosage non protégés dans la zone de sécurité (art. 3.10.2 *),**

Elle rappelle que les tampons et couvercles de regard situés en zone de sécurité ne doivent pas présenter de danger ni par leur nature (matériau souple non saillant) ni par leur altimétrie (rigoureusement au niveau du revêtement).

- **Supports publicitaires dangereux à enlever (art. 6.6 *),**

- **Sols du vestiaires 1 détérioré (à faire réparer),**

- **Branchement sauvage dans le plafond qui alimente des PC dans le club House/Local cuisine.**

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure citée, la CRTIS suspend le classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

A la levée des non-conformités ci-dessus mentionnées, le classement de cette installation en Niveau T4 PN pourra être rétabli.

FLEURE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 860990102

Cette installation est classée en **Niveau A8 PN** jusqu'au **02/05/2024**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau A8 PN** de l'installation et des documents transmis :

- Rapport de visite du 30/05/2023 (P. HERAULT),

La CRTIS constate les non-conformités suivantes :

- **Présence de collecteurs d'arrosage non protégés dans la zone de sécurité (art. 3.10.2 *),**

Elle rappelle que les tampons et couvercles de regard situés en zone de sécurité ne doivent pas présenter de danger ni par leur nature (matériau souple non saillant) ni par leur altimétrie (rigoureusement au niveau du revêtement).

- **Supports publicitaires dangereux à enlever (art. 6.6 *),**

- **Sols du vestiaires 1 détérioré (à faire réparer),**

- **Branchement sauvage dans le plafond qui alimente des PC dans le club House/Local cuisine.**

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure citée, la CRTIS suspend le classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

A la levée des non-conformités ci-dessus mentionnées, le classement de cette installation en Niveau A8 PN pourra être rétabli.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

DISSAY – STADE JACQUES KARAGUITCHEFF 1 – NNI 860950101

Cette installation est classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **30/12/2025**.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable du 03/03/2023, pour **la création d'un bloc vestiaires**, ainsi que des éléments transmis :

- Lettre intention de la Mairie

- Délibérations du Conseil Municipal du 20/01/2023

- Cahier Présentation Projet

- Plan de Situation

- Plan de Masse de l'installation

- Plan des vestiaires

La CRTIS rappelle que les modalités d'affectation des vestiaires du nouveau bloc prévu devront être définies par le propriétaire de l'installation, sous réserve de modifications des niveaux de classement des installations du complexe sportif.

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis favorable** pour la **création d'un bloc vestiaires** de l'installation.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

COMPREIGNAC – STADE MUNICIPAL – NNI 870470101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **01/05/2025**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** de l'installation et des documents transmis :

- Rapport de visite du 05/04/2023 (L. GENESTE),

- Fournir une AOP ou Attestation de Capacité.

La CRTIS constate les non-conformités suivantes :

- **Zone de sécurité inférieure aux 2,50m minimum (art. 3.4 *),**

- **Suppression des racines (art. 3.2.4 *-NF P90-113),**

- **Sécurisation de la Zone technique (art. 3.9.5.2 *),**

- **Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *).**

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure citée, la CRTIS suspend le classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

Elle préconise la réduction de la largeur de l'aire de jeu afin de respecter l'article 3.4 ci-dessus.

A la levée des non-conformités ci-dessus mentionnées, le classement de cette installation en Niveau T5 PN pourra être rétabli.

2.3. Changements de niveau de classement

CUSSAC – STADE DU BREUILH – NNI 870540101

Cette installation était classée **Niveau T7 PN** jusqu'au 02/07/2019.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 06 JUIN 2023 – PV N° 10

PAGE 16/25

- Mail de Visite de Levée de Non-Conformités de L. GENESTE du 12/05/2023.
Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **06/06/2033** (Date de la Commission).

AMBAZAC – STADE DE LA MAZAUURIE – NNI 870020101

Cette installation est classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/07/2025**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T5 PN** de l'installation et des éléments suivants :

- Rapport de Visite de L. GENESTE du 30/03/2023,
- Plan des vestiaires,
- AOP du 30/03/2023 (252 places assises)

La CRTIS constate les non-conformités suivantes :

- **Présence de couvercles béton non protégés dans la zone de sécurité (art. 3.10.2 *).**

Elle rappelle que les tampons et couvercles de regard situés en zone de sécurité ne doivent pas présenter de danger ni par leur nature (matériau souple non saillant) ni par leur altimétrie (rigoureusement au niveau du revêtement).

- **Zone de sécurité inférieure aux 2,50m minimum (art. 3.4 *),**

Elle préconise la réduction de la largeur de l'aire de jeu afin de respecter l'article 3.4 ci-dessus.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS suspend le classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

A la levée des non-conformités ci-dessus mentionnées, le classement de cette installation en Niveau T5 PN pourra être rétabli.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

SECTION CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.2. Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

CHAZELLES – STADE LES RADOURS 1 – NNI 160930101

Cet éclairage est classé **Niveau E5** jusqu'au **11/10/2024**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 05/04/2023 pour un **Niveau E5 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Plan de Masse de l'installation
- Etude d'éclairage en date du 10/05/2023 précisant :
 - Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 100 X 60m
 - Implantation Asymétrique : 10,00m Ligne de Touche et 15,50 et 17,10m Ligne de But
 - Hauteur moyenne de feu : 17,00 m
 - 4 projecteurs par mât : PHILIPS BVP 528 (1000 et 1500 W)
 - Température Couleur : 5700 Kelvin
 - Facteur de maintenance : 1
 - Glare Rating : 49,3
 - Angle maximum d'inclinaison des projecteurs : 68,1°
- Résultats pour un **Niveau E5 LED** :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 278 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,80
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,59

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

ST AIGULIN – STADE MUNICIPAL – NNI 173090101

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E6** jusqu'au **22/02/2025**.

A la suite d'un Avis Préalable Favorable du 11/10/2022 pour un **Niveau E6 LED**,

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau E6 LED**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 167 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,49
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,68

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **09/05/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

BOURCEFRANC LE CHAPUS – STADE MUNICIPAL – NNI 170580101

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E7** jusqu'au **07/09/2020**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau E7**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 88 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,32
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,71

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7** jusqu'au **09/03/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

LA ROCHELLE – STADE DU PETIT MARSEILLE 1 – NNI 173001301

Cet éclairage est classé **Niveau E6** jusqu'au **22/04/2024**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 24/05/2023 pour un **Niveau E6 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Plan de Masse de l'installation
- Etude d'éclairage en date du 31/03/2023 précisant :
 - Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 100 X 60m
 - Implantation symétrique : 8,00m Ligne de Touche et 17,00m Ligne de But
 - Hauteur moyenne de feu : 18,00 m
 - 2 projecteurs par mât : PHILIPS BVP528 (1500 W)
 - Température Couleur : 5700 Kelvin
 - Facteur de maintenance : 1
 - Glare Rating : 45,6
 - Angle maximum d'inclinaison des projecteurs : 62,8°
- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 174 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,52
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,73

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

NONARDS – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 191520101

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6** jusqu'au **24/06/2021**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 146 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,48

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,72

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **20/04/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

NEUVIC – STADE CALARY – NNI 191480101

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau EEntraînement** jusqu'au **15/03/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement au **Niveau E7**.

Résultats photométriques :

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 109 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,44

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,77

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7** jusqu'au **19/05/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

OYRELUY – SALLE POLYVALENTE – NNI 402079901

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau EFutsal4** jusqu'au **22/12/2022**.

Type source éclairage : LED.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau EFutsal4**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 455 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,41
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,68

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau EFutsal4** jusqu'au **23/05/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

YGOS SAINT SATURNIN – STADE DE JACQUET 1 – NNI 403330101

Cet éclairage est classé **Niveau E6** jusqu'au **22/04/2024**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 24/05/2023 pour un **Niveau E5 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Plan de Masse de l'installation
- Etude d'éclairage en date du 21/03/2022 précisant :

- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 101 X 68m
- Implantation symétrique : 6,00m Ligne de Touche et 18,00m Ligne de But
- Hauteur moyenne de feu : 19,00 m
- 4 projecteurs par mât : PHILIPS BVP528 (1500 W)
- Température Couleur : 5000 Kelvin
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 45,5
- Angle maximum d'inclinaison des projecteurs : 68,6°
- Résultats pour un **Niveau E5 LED** :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 275 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,57
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,79

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

NIORT – STADE RENE GAILLARD – NNI 791910101

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E3** jusqu'au **21/07/2023**.

Type source éclairage : LED.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E3 LED**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 947 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,63
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,76
- Points bis : Conformes

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

MELLE – STADE DU PINIER 2 – NNI 791740102

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6** jusqu'au **04/01/2023**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 153 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,46
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,66

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **05/04/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

POMPAIRE – STADE JOEL GODARD – NNI 792130101

Cet éclairage est classé **Niveau E6** jusqu'au **17/01/2025**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 27/04/2023 pour un **Niveau E6 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Etude d'éclairage en date du 22/11/2021 précisant :
- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 100 X 60m
- Implantation symétrique : 6m Ligne de Touche et 18,00m Ligne de But.
- Hauteur moyenne de feu : 18,00 m
- 3 projecteurs par mât : PHILIPS BVP528 (1500W)
- Température Couleur : 5000 Kelvin
- Facteur de maintenance : 0,92
- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 213 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,54
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,76

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

ST LEGER DE MONTBRUN – STADE DE VRERE 1 – NNI 792650101

Cet éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 27/04/2023 pour un **Niveau E7 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Etude d'éclairage en date du 28/10/2022 précisant :
- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 100 X 60m
- Hauteur moyenne de feu : 16,00 m
- 2 projecteurs par mât : ECOBLAST5 300 LEDS (1440W)
- Température Couleur : 3000 Kelvin
- Résultats pour un **Niveau E7 LED** :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 112 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,54
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,73

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

SILLARS – STADE MUNICIPAL – NNI 862620101

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6** jusqu'au **05/05/2023**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 166 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,49
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,69

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **15/05/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

SCORBE CLAIRVAUX – STADE MUNICIPAL – NNI 862580101

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E6** jusqu'au **22/06/2023**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 163 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,44
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,65

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **24/05/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

TERCE – GYMNASE DE CAHUTTE – NNI 862689901

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau EFutsal4** jusqu'au **01/01/2023**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau EFutsal4**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 585 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,47
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,69

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau EFutsal4** jusqu'au **30/05/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

OYRE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 861860101

Cet éclairage est classé **Niveau E6** jusqu'au **10/02/2025**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 11/05/2023 pour un **Niveau E6 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Délibération du Conseil Municipal du 09/05/2023
- Plan de Masse de l'installation
- Etude d'éclairage en date du 19/05/2023 précisant :
 - Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 105 X 68m
 - Implantation symétrique : 5,00m Ligne de Touche et 18,00m Ligne de But
 - Hauteur moyenne de feu : 20,00 m
 - 4 projecteurs par mât : LAMDALUX STELAR III AS (1350 W)
 - Température Couleur : 5700 Kelvin
 - Facteur de maintenance : 1
 - Glare Rating : 41
 - Angle maximum d'inclinaison des projecteurs : 69°
- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 210 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,51
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,82

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

Philippe BARRIERE,
Président

Anne-Laure GONCALVES,
Secrétaire de séance

*Procès-verbal du **06/06/2023** transmis à la CFTIS, validé le **14/06/2023** par La Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT*

Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 04 Juillet 2023